Entre:

1- l'ECOLE SUPERIEURE PRIVEE D'INGENIERIE ET DE TECHNOLOGIES, ESPRIT

représentée par son Directeur Fondateur Pr. Tahar Benlakhdar, ci-après dénommée ESPRIT,

2- La Société : 2i L'agence com

Adresse :90 Avenue Fathi Zouheir, 2083 Ariana, Tunisie

Téléphone: 55 486 405

Représenté(e) par Taher Znaidi Adresse électronique : info@2i.tn

Ci-après dénommé(e) l'entreprise,

3- L'étudiant(e): GABSI Houssemeddine

Inscrit(e) à ESPRIT en cinquième année option : Systèmes Informatiques et Mobiles

En vue d'obtenir le Diplôme National d'Ingénieur en Informatique

Ci-après dénommé l'étudiant

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1(objet de la convention) : La présente convention règle les rapports entre ESPRIT, l'entreprise et l'étudiant pour ce qui concerne le Projet de Fin d'Etudes (ci-après désigné par « PFE ») que l'étudiant est appelé à effectuer au sein de l'entreprise.

ARTICLE 2 (objet du PFE) - Le PFE a pour objet essentiel l'application pratique de l'enseignement dispensé à ESPRIT, il s'effectue sous la direction d'un encadrant technique de l'entreprise et d'un encadrant pédagogique d'ESPRIT.

ARTICLE 3 (programme) - Le programme du PFE, fera l'objet d'une étude par le comité de validation d'ESPRIT en concertation avec l'encadrant de l'entreprise.

ARTICLE 4 (statut de l'étudiant) - Pendant la durée de son séjour en entreprise, l'étudiant conserve son statut d'étudiant. Toutefois II doit se conformer au règlement intérieur de l'entreprise.et à ses règles d'usage.

ARTICLE 5 (résiliation) -

5.1 Rupture à l'initiative du stagiaire

Le stagiaire peut rompre la convention de stage après avoir obtenu l'accord express et non équivoque du maître de stage et informé la direction des stages d'Esprit.

5.2 Suspension ou rupture pour raisons médicales

Le stage peut être suspendu ou interrompu pour raisons médicales. Dans ce cas, un avenant comportant les aménagements requis ou la rupture de la convention de stage sera conclu.

5.3 Rupture pour manquement à la discipline

En cas de manquement à la discipline de l'entreprise par le stagiaire, le chef d'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage après en avoir informé le responsable de l'établissement d'enseignement.

ARTICLE 6 (protection sociale) – L'étudiant conserve sa protection sociale dans le cadre du contrat d'assurance souscrit par ESPRIT au profit de ses étudiants. En cas d'accident dans l'entreprise ou au cours du trajet, l'entreprise informe immédiatement le Service de Scolarité d'ESPRIT.

ARTICLE 7 (évaluation) - Les modalités de validation du PFE sont définies dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances. L'activité de l'étudiant fera l'objet d'une évaluation. Une fiche d'évaluation est remplie par l'organisme d'accueil et le responsable pédagogique et remise à ESPRIT.

ARTICLE 8 (rapport de stage) - A la fin du stage, l'étudiant déposera à l'entreprise un rapport de stage. De même l'étudiant doit déposer à ESPRIT un rapport de stage visé par l'entreprise et le responsable pédagogique qui aura assuré le suivi de l'étudiant.

Le rapport de stage fera l'objet d'une soutenance orale devant un jury et d'une notation. Cette soutenance est publique sauf dérogation pour cause de confidentialité, sur demande motivée du responsable de l'entreprise.

A la fin du stage, l'entreprise délivrera une attestation à l'étudiant précisant la nature du PFE et sa durée.

ARTICLE 9 (confidentialité) – L'étudiant sera tenu, aussi bien pendant la durée du PFE qu'après celui-ci, à observer le secret professionnel à l'égard des tiers pour tout ce qui concerne son activité pendant son PFE et d'une façon plus générale pour tout ce dont il aurait eu connaissance directement ou indirectement à l'occasion de celui-ci, le contenu des documents qu'il aurait rédigés lui-même, y compris le rapport du PFE, ou qui pourrait lui être remis par l'entreprise restant bien entendu la propriété de celle-ci.

ARTICLE 10 (consentement) - La présente convention est préalablement portée à la connaissance de l'étudiant ou de son représentant légal, s'il est mineur, pour consentement express relatif aux clauses ci-dessus énoncées.

ARTICLE 11 (Organisation du PFE) - Le PFE se déroulera selon l'organisation suivante :

DATES DU PFE : Le PFE aura lieu du 05-03-2020 au 05-08-2020

et expirera au plus tard à la fin de l'année universitaire en cours.

Département :....

En cas de prolongation pour raison exceptionnelle réalisée avant l'obtention du diplôme et au delà des dates initialement prévues, un avenant devra être établi et signé par les parties contractantes.

Service :

ADRESSE DU PFE : Le PFE se déroulera à l'adresse de l'entreprise

Encadrant technique dans l'entreprise: Encadrant pédagogique d'ESPRIT		
Ale	A Tunis, le .12/05/2020	Ale
Le Directeur de l'Entreprise(ou organisme) ou représentant et cachet	Le Directeur d'ESPRIT	L'étudiant
	P/Pr. Tahar BENLAKHDAR	
	10, Rue de l'Usino Stargula 2003 A Roma	
	(DS)	

► ECOLE SUPÉRIEURE PRIVÉE D'INGÉNIERIE ET DE TECHNOLOGIES



Tunis, le 13/05/2020

Lettre d'affectation

Suite à l'accord de 2i L'agence com

M. GABSI Houssemeddine

Inscrit à ESPRIT en 5 ème Année Informatique

est affecté(e) à 2i L'agence com pour effectuer un stage de 5 mois du

05-03-2020 au 05-08-2020

Par ailleurs, l'étudiant(e) est assuré(e) auprès de la GAT Assurances par le contrat N°201209100016.

P/Pr. Tahar Ben Lakhdar

Directeur Fondateur

Siège Social : 18 Rue de l'Usine Charguia II - 2035 - Tél. : 71 941 541 - Fax : 71 941 889

Annexe : Zone Industrielle Chotrana II - B.P160 - 2083 - Pôle Technologique - El Ghazala - Tél.: 70 685 685 - Fax: 70 685 454